



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA BILLETTERIE DU VINCENNES ESTIVAL CLUB 2026**      **DÉCISION N° DM-26-239**  
**EN DATE DU 26 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 1er avril 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° DM-26-113 en date du 10 mars 2026 relative au marché public de services pour l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement « Vincennes Estival Club 2026 (VEC 2026) » pour le compte de la ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes, passé avec la société Sport Event Agency.

**CONSIDÉRANT** la qualité et la diversité des animations proposées dans le cadre du VEC 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de cette programmation, un droit d'entrée à l'évènement va être appliqué les vendredis et samedis à compter de 18h entre le 10 juillet et le 2 août 2026 inclus;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société EVENT SERVICES & CONSULTING dont le nom commercial est OandB, représentée par son Président Directeur Général, Vincent SANTACRUZ, dont le siège social est situé au 34 rue du Languedoc – 31000 Toulouse, de mettre en place une billetterie en ligne et sur place et de percevoir pour le compte de la Ville de Vincennes les recettes afférentes à ce droit d'entrée, charge à EVENT SERVICES & CONSULTING de reverser l'intégralité des recettes à la Ville de Vincennes, à l'issue de la manifestation et selon les modalités définies par convention de mandat;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société EVENT SERVICES & CONSULTING dont le nom commercial est OandB, représentée par son Président Directeur Général, Vincent SANTACRUZ, domiciliée 34 rue du Languedoc – 31000 Toulouse, un contrat de prestation de service pour la billetterie du Vincennes Estival Club 2026., ainsi que la convention de mandat attachée.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260626-lmc1H14393H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/06/2026  
Date de Publication : 26/06/2026

**DE FAIRE FACE** à la dépense conséquente à cette prestation au moyen de crédits ouverts au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du  
patrimoine et du tourisme,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécours citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260626-lmc1H14393H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/06/2026  
Date de Publication : 26/06/2026